



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) – budget principal

N° 001.06.2026

Rapporteur :
Catherine FÉVRIER

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 juin 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1^{ère} adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2^e adjoint, Myriam DUPIAS, 3^e adjointe, Franck MAUREL, 4^e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5^e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6^e adjoint, Christophe TONON, 8^e adjoint, Alain SARTORI, Thierry FRÈDE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés

Édith LESTARPÉ a donné procuration à Marjorie CAUSSE
Thierry DUMAS a donné procuration à Jérôme GARCIA
Jean-Luc MALINGE a donné procuration à Eric MALDONADO
Valérie MAUGARD a donné procuration à Alain SARTORI

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Le compte financier unique est un document produit conjointement par la commune et le comptable public qui retrace les prévisions et réalisations de l'exercice, le résultat comptable, le bilan (actif et passif) ainsi que les informations relatives au patrimoine de la commune. Il s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260622-001062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Ce document doit être présenté au conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice sur lequel il porte. Le résultat du compte financier unique de l'année N est repris au budget de l'année N+1.

Sur la base des documents transmis, le CFU 2025 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 :	1 708 831,55 €
Résultat antérieur reporté :	1 911 247,49 €
Soit un résultat de clôture :	3 620 079,04 €

Investissement

Résultat de l'exercice 2025 :	- 3 538 052,13 €
Résultat antérieur reporté :	1 377 414,70 €
Soit un résultat de clôture :	- 2 160 637,43 €

(hors restes à réaliser)

Solde des restes à réaliser : - 652 613,46 €

Le résultat global de clôture 2025 du budget principal atteint 806 828,15 €.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission des finances le 9 juin 2026.

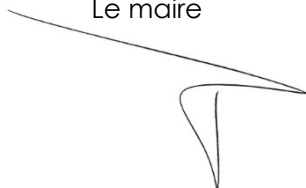
N'ayant pas exercé la fonction d'ordonnateur au titre de l'exercice auquel se rapporte le CFU 2025 du budget principal soumis à l'approbation de l'assemblée, le maire actuellement en exercice n'est pas concerné par les dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales imposant le retrait de l'ordonnateur lors du vote. En conséquence, il peut assister aux débats ainsi que participer au vote de la délibération portant approbation du compte financier unique.

Sur proposition de madame Catherine FÉVRIER, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'approuver le CFU 2025 du budget principal.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

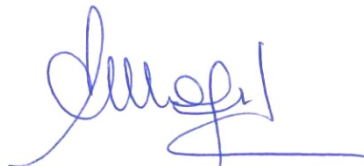
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 19 juin 2026

Le maire



Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance



Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260622-001062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation